

RELIER

- **L'enseignant référent assure la coordination des actions de l'équipe de suivi de la scolarisation.**
- **Il favorise l'articulation et les échanges entre les actions conduites par les équipes pédagogiques des établissements scolaires et des services ou établissements de santé et médico-sociaux.**
- **Il veille à la fluidité des transitions entre les divers types d'établissements.**
- **Dans le cas d'une première scolarisation, il a un rôle essentiel d'information, d'aide et de conseils auprès des enseignants et des parents.**
- **Il assure le lien fonctionnel entre l'équipe de suivi de la scolarisation et l'équipe pluridisciplinaire de la MDPH.**
- **Il entretient un lien permanent avec l'équipe pluridisciplinaire. Il est le correspondant privilégié de cette équipe.**
- **Il peut être invité à participer aux réunions de cette équipe.**
- **Il est le correspondant privilégié des parents de l'élève.**
- **Il est l'interlocuteur principal de toutes les parties prenantes du projet de scolarisation**
- **Lorsqu'un élève handicapé est inscrit dans un établissement scolaire mais fréquente un autre établissement qui n'est pas dans le même secteur d'intervention, il organise la prise de contact des parents avec l'enseignant référent du secteur concerné.**

Compétences :

- ❖ Avoir le sens de l'organisation
- ❖ Faire preuve de dynamisme
- ❖ Connaître le fonctionnement de l'Education Nationale et de la MDPH
- ❖ Connaître les secteurs d'intervention des enseignants référents du département
- ❖ Faire preuve d'écoute
- ❖ Connaître les règles de la communication verbale et non verbale
- ❖ Connaître les règles de la communication administrative